

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES



0 250m

ECHELLE 1:5000

CONDITIONS D'APPROBATION Adaptation du PAL suite à son approbation du 14 juin 2023

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° 11 du : 15 mars 2024

Adopté par le Conseil communal de Surpierre, le 29 avril 2024



S. Scher

Vice-Syndic

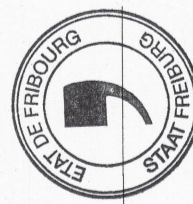
Le/La Secrétaire

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME),

1-5 NOV. 2025

TLU

Le/La Conseiller/ière d'Etat, Directeur/trice



CENTRE VILLAGE ECHELLE 1:1'000

LÉGENDE

GÉNÉRALITÉS

Centre du village

MESURES DE CONSTRUCTIONS

Périmètres de construction

Prescriptions particulières selon RCU

Front d'implantation obligatoire

10m
Hauteur max. construction

ESPACES EXTÉRIEURS

Secteur du coeur du village

Aire des avants-jardins et espaces extérieurs dégagés

Aire des jardins

Cheminement piéton

Arbre protégé

PATRIMOINE

● ● ● Biens culturels mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3

